

DELIBERATION N° 33-23

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le six mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 24 février 2023 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Emile Buch.

Présents :

SAVIGNON Joseph	CIOT Xavier	RAVANAT Jean-Luc
SIAUD Alain	FAYARD Adeline	BALME Eric
KRAMARCZEWSKI Bruno	DECHAUX Marie-Claire	MENDEZ Alain
MULYK Fabien	GIRARDOT Frédéric	GRAND Florence
MAUROY Claude	TRAPANI Mary	PERRIN Gilda
FAURE Philippe	GIACOMETTI Geneviève	BATTISTEL Marie-Noëlle
BRUGNERA Jean-Michel	LAURENS Patrick	LE TRAOU Dominique
GERBI Franck	GARCIA Bernadette	PONCET Denis
ROBERT Philippe	LUC Alain	BALMET Lucie
MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	BUCH Emile
ROSSI Angélique	CHAUD Frédéric	MAUGIRON Frédéric
CHANTRE Carine	GRIET Bernard	MAUGIRON Gilbert
ROSSOGLIO Dominique	SAURAT Coraline	BARTHELEMI Maryse
GONNORD Franck	LANEYRIE Jean-Marc	ROUSSET Alain
BONNIER Eric	TURC Sylvain	MORA Serge
BARI Nadine	STUTZ Anne	

Absents excusés représentés : FERREIRA Michel (pouvoir à ROSSI Angélique), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à TRAPANI Mary), PONTIER Joël (pouvoir à BARI Nadine), CHATTARD Arnaud (pouvoir à MULYK Fabien).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 47
Nombre de pouvoirs : 05
Nombre de délégués votants : 52

OBJET : DISPOSITIF « GRANDIR EN MILIEU RURAL » - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : DEMANDE DE SUBVENTION MSA

Deuxième régime de la protection sociale en France, la Mutualité Sociale Agricole MSA a aussi pour mission de contribuer au développement sanitaire et social des territoires ruraux.

Dans le cadre de la Convention territoriale globale, la Communauté de communes de la Matheysine a sollicité la MSA pour développer plusieurs actions dans les domaines de la petite-enfance, de la jeunesse et de la parentalité.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du dispositif « Grandir en milieu rural », qui vise à accompagner le développement et la mise en place de projets en faveur des habitants des territoires ruraux, qu'ils relèvent ou non du régime agricole.

Les actions ci-dessous seront cofinancées par la MSA pendant 3 ans, pour un montant total de subvention de 62 000 euros.

Les actions portées par la Communauté de Communes de la Matheysine feront l'objet d'une convention avec la MSA.

Le plan de financement est le suivant :

	Montant global accordé	Part affectée à chaque action	déc-22	2023	2024	2025	TOTAL
Mutualisation d'un poste pour le soutien professionnel des équipes de la SCIC Petite-enfance	35 000	27 085	752	9 028	9 028	8 276	27 085
Création de 2 places d'accueil supplémentaires à la micro-crèche Les Bout'choux (La Morte)		3 141		1 047	1 047	1 047	3 141
Coordination de la démarche labellisée AVIP (à vocation d'insertion professionnelle)		4 774	133	1 591	1 591	1 459	4 774
Formation de parents pour des formations entre pairs sur les compétences psychosociales	27 000	3 000		1 500	750	750	3 000
Ingénierie Jeunesse CCM (parentalité ado et accompagnement projet jeunesse)		24 000	667	8 000	8 000	7 333	24 000
Grandir en milieu rural en Matheysine (global)	62 000	62 000	1 552	21 167	20 417	18 865	62 000

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** les actions subventionnées au titre du dispositif MSA – Grandir en milieu rural ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches nécessaires et à signer tous les actes nécessaires à cet effet, notamment la convention entre la MSA et la CCM.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme, le 6 mars 2023

**La Présidente,
Coraline SAURAT**

